

FORMULAIRE G (¹)

RÉPONSE À LA DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE RETARD

(Article 12, paragraphe 1, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽²⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante :

2. Numéro de référence de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente (s'il est connu):

3. Nom de la juridiction requérante:

4. Nom de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente:

5. MOTIF DU RETARD:

5.1. La demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction n'a pas été reçue

5.2. La détermination de l'adresse actuelle de la personne à entendre est en cours

5.3. La signification ou la notification d'une citation à comparaître à la personne à entendre est en cours

5.4. La personne n'a pas comparu pour être entendue alors qu'elle avait reçu une signification ou une citation à comparaître

5.5. Il a été répondu à la demande le (date). Réponse jointe

Date:

5.6. Le paiement de la consignation ou de l'avance demandée le . (date) n'a pas été reçu

Date:

5.7. Autre:

6. Selon les estimations, la demande sera exécutée au plus tard le . (indiquer la date prévue).

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾Le recours au présent formulaire est facultatif.

⁽²⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1